

**AVIS DE PUBLICATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-473  
SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR EN MATIÈRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES,  
RESSOURCES HUMAINES ET DISPOSITION DE CERTAINS BIENS**

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2018, le Règlement numéro 2018-473;

**QUE** le Règlement numéro 2018-473 a pour objet et conséquence de déléguer à certains fonctionnaires et employés de la Ville, conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, certains pouvoirs en matière de passation de contrats, d'autorisation de dépenses, de ressources humaines et de disposition des biens.

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 11 décembre 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko  
Greffière